

# rapport d'activités 2025



BLONAY -  
SAINT-LEGIER



CHARDONNE



CORSEAUX



CORSIER-  
SUR-VEVEY



JONGNY



MONTREUX



LA TOUR-DE-PEILZ



VEVEY



VEYTAUX

# lexique

AACTS	Fondation addiction, action communautaire, travail social
AdCV	Association de communes vaudoises
AG	Assemblée générale
ARAS	Association régionale pour l'action sociale - région Riviera
ASANTE SANA	Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est vaudois
ASR	Association Sécurité Riviera
BE	Bureau exécutif
CA	Conseil administratif (Entente intercommunale selon art. 109a et ss LC) / Conseil d'administration (S.A.)
CC	Conseil communal
CF	Conseil de fondation
CICG SA	Compagnie industrielle et commerciale du gaz SA
CIEHL	Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman
CITS	Commission intercommunale de la taxe de séjour
CMVR	Conservatoire Montreux Vevey Riviera
Cogest	Commission de gestion
CORAT	Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire
CPR	Commission Prévention Riviera
CRTPR	Conférence régionale des transports publics Riviera
CSD	Conférence des syndicats de la Riviera
DGAIC	Direction générale des affaires institutionnelles et des communes
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
ECO	Service Economie, tourisme et vignes (Ville de Vevey)
EPS	Etablissement primaire et secondaire
EPT	Equivalent plein temps
FCR	Fonds culturel Riviera
FEM	Fondation pour l'enseignement de la musique
FET	Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera
FVA	Fédération vaudoise des sociétés d'apiculture
GEDERIVIERA	Périmètre de gestion des déchets urbains de la Riviera
GT	Groupe technique
LADE	Loi sur l'appui au développement économique
LC	Loi sur les communes
LEM	Loi sur les écoles de musique
LICom	Loi sur les impôts communaux
MOB SA	Société anonyme Montreux Oberland Bernois
MVR SA	Société anonyme de transports publics Montreux - Vevey - Riviera
MVT	Montreux-Vevey tourisme
OJ	Ordre du jour
PACom	Plan d'affectation communal
PA5	Projet d'agglomération de 5 <sup>e</sup> génération
PDi	Plan directeur intercommunal
PIG	Prestation d'intérêt général
PROMOVE	Promotion économique de la Riviera et de Lavaux
RA	Rapport d'activités
RSHL	Réseau santé Haut-Léman
SAAV	Société d'apiculture des Alpes vaudoises
SAI	Service des affaires intercommunales de la Riviera
SATOM SA	Société anonyme de valorisation des déchets incinérables (site Monthey) et de méthanisation des déchets biodégradables (site Villeneuve)
SIGE	Service intercommunal de gestion
SRGZA	Stratégie régionale de gestion des zones d'activités
STEP	Station d'épuration
TP	Transports publics
TRV	Transport régional de voyageurs
TU	Transport urbain
UCV	Union des communes vaudoises
VMCV SA	Société anonyme de transports publics Vevey - Montreux - Chillon - Villeneuve
2M2C	Montreux Music & Convention Center



### LE SAI EN BREF ...

En gestation depuis 1968, le service des intérêts généraux, chargé, en plus du secrétariat des affaires intercommunales, d'études générales que le greffe de Vevey n'avait plus le temps d'effectuer, a finalement été créé en 1972.

A cette époque, il n'existait pratiquement qu'une seule institution intercommunale, la Conférence des municipalités de Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux.

C'est en 1988 que l'idée d'instituer un véritable secrétariat intercommunal a pris forme. Un cahier des charges a été établi et le mode de contribution des autres communes aux frais de ce secrétariat a été défini pour entrer en vigueur dès 1990.

Depuis sa constitution, les tâches de ce service ont été en constante évolution, les affaires intercommunales devenant de plus en plus importantes pour finalement représenter les seules tâches du service qui, depuis 1995, s'appelle service des affaires intercommunales (SAI).

## PRÉAMBULE

Comme pour les rapports d'activités précédents, celui de 2025 fait l'objet d'une adoption, d'une part, par les 9 syndics de la Riviera et, d'autre part, par la Municipalité de Vevey.

Pour mémoire, cette façon de procéder reflète la prise en charge financière du service par l'ensemble des communes de la Riviera et par conséquent, la dimension intercommunale de celui-ci.

Le présent rapport s'articule en trois parties :

- > Présentation du service
- > Activités 2025 en bref
- > Activités 2025 par domaine thématique

## CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

Service public rattaché administrativement et localisé à Vevey, le SAI est un service transversal œuvrant dans tous les domaines sur lesquels les municipalités lui confient un mandat.

Plaque-tournante de l'information, le SAI assure le relais entre le technique et le politique. Il dépend des 9 communes de la Riviera et, plus particulièrement, de la Conférence des syndics de la Riviera (CSD), dont il assure le secrétariat et la coordination.

Pour éviter toute confusion, il importe de relever que le SAI n'est pas une « préfecture bis ». Ainsi, si le préfet est un représentant de l'Etat auprès des communes, le SAI lui, intervient toujours dans le cadre de la sphère des compétences communales.

## MISSIONS

En bref, les missions du service sont les suivantes :

- > Assurer la coordination, le développement et la gestion des projets intercommunaux qui lui sont confiés.
- > Gérer les institutions intercommunales existantes qui sont placées sous sa responsabilité.
- > Développer dans la mesure du possible, une vision globale de la régionalisation.
- > Développer l'information et la communication internes et externes.

## COMPOSITION ET FINANCEMENT

Il est rappelé que jusqu'en 2001, les communes participaient au financement du service à hauteur de CHF 4.- / hab., le solde étant assuré par la commune de Vevey. En 2002, les communes ont accepté de cofinancer le service et de porter leur participation à CHF 7.- / hab. Celle-ci a été augmentée progressivement pour atteindre CHF 7.50 en 2007. Face à la croissance globale des tâches du SAI, les communes ont accepté d'accorder au service une augmentation de leur participation de CHF 2.- / hab. dès 2008, afin de pouvoir créer un poste d'adjoint·e supplémentaire; possibilité qui n'a toutefois pu se concrétiser que courant 2011. Le service est doté de 6 postes équivalant à 4,5 EPT.

A fin 2025, le SAI comptait 5 postes équivalant à 4.1 EPT, soit la cheffe de service (100%), 2 adjointes (190%) et 2 secrétaires (120%). L'un des deux postes d'adjointes a été augmenté de 10% dès septembre - ce qui revient à une moyenne annuelle d'environ 4 EPT.

En 2025, la facturation aux communes a été de CHF 9.75 / hab. au lieu des CHF 10.- / hab. budgétés. Le service facture également les prestations qu'il effectue pour les institutions disposant d'un budget propre (forfaits depuis 2016), ce qui permet de financer la part non couverte par les contributions communales. Il s'agit de la CIEHL, des Fonds intercommunaux culturel, sportif et de sauvetage, de la Commission Prévention Riviera et de la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera.

## LE SAI ET LES COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES

Le tableau ci-dessous présente, de manière synthétique, une vue des principales collaborations intercommunales sur la Riviera et permet ainsi de situer le rôle et les secteurs d'interventions du SAI.

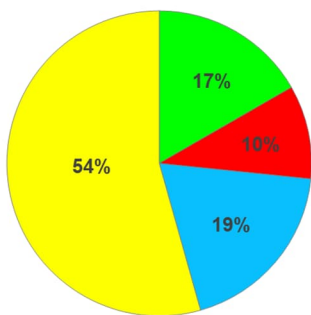
COORDINATION GÉNÉRALE	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE TRANSPORTS ÉQUIPEMENTS	CULTURE SPORTS	ÉCONOMIE TOURISME	SÉCURITÉ PRÉVENTION	SERVICES ET INFRASTRUCTURES TECHNIQUES	SOCIAL SANTÉ (PARTENARIATS CANTON-COMMUNES)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Conférence des syndicats de la Riviera (CSD)</li> <li>Entente intercommunale Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)</li> <li>Conférence des municipalités Vevey - Montreux - La Tour-de-Peilz</li> <li>Autres conférences des municipalités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT Riviera)</li> <li>Conférence régionale des transports publics Riviera (CRTPR)</li> <li>Bureau technique intercommunal du Cercle de Corsier</li> <li>Convention Cartoriviera</li> <li>Convention Agglomération Rivelac</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entente intercommunale Fonds Culturel Riviera (FCR)</li> <li>Fondation du Conservatoire de Musique et Ecole de Jazz Vevey Montreux Riviera (CMVR)</li> <li>Fonds intercommunal de soutien aux sociétés sportives s'occupant de la formation des jeunes (Fonds sportif)</li> <li>Convention relative à l'utilisation des installations sportives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association pour la promotion économique de la Riviera et de Lavaux (Promove)</li> <li>Association Montreux-Vevey Tourisme (MVT)</li> <li>Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera</li> <li>Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve Commission intercommunale de la taxe de séjour (CITS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association de communes Sécurité Riviera (ASR)</li> <li>Commission Prévention Riviera</li> <li>Inspection des chantiers</li> <li>Fonds intercommunal de réserve pour l'achat et le renouvellement d'unités de sauvetage</li> <li>Fondation Addictions, Action communautaire, Travail social (AACTS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association de communes Service intercommunal de gestion (SIGE)</li> <li>SATOM SA</li> <li>Périmètre de gestion des déchets urbains de la Riviera (GEDERIVIERA)</li> <li>Société de transports publics Vevey Montreux Chillon Villeneuve (VMCV SA)</li> <li>Fondation de transports publics Montreux - Vevey - Riviera (MVR SA)</li> <li>Compagnie industrielle et commerciale du gaz (CICG)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association régionale d'action sociale Riviera (ARAS)</li> <li>Réseau Santé Haut-Léman (RSHL)</li> <li>Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention - Est vaudois (ASANTE SANA)</li> </ul>

Structures dont la gestion et la coordination sont assurées par le SAI

Structures indépendantes avec lesquelles le SAI peut être amené à collaborer de façon ponctuelle ou permanente



2025



- coordination générale
- sécurité / prévention
- AT / transports / équipements
- culture / sports / tourisme

Le graphique ci-dessus montre la répartition du temps consacré par le SAI aux grands domaines d'activités qui lui incombent.

Les proportions sont similaires à celles de 2024. La part du domaine culture / sports / tourisme reste prépondérante, le suivi et la gestion des institutions du FCR demandant un investissement important de la part du service.

## LE SERVICE EN QUELQUES LIGNES ET QUELQUES CHIFFRES

Dans le cadre de la gestion des commissions et institutions permanentes, le SAI est notamment chargé d'organiser et de préparer les séances, de rédiger les procès-verbaux et d'assurer le suivi des décisions et ce, pour tous les organes intercommunaux et les différents groupes de travail placés sous sa responsabilité.

En 2025, le service a organisé ou a participé à plus de 80 séances concernant une vingtaine d'organes intercommunaux ou groupes de travail / projets spécifiques. Parmi les missions et tâches du SAI en 2025, nous citerons les principaux dossiers suivants :

- > **Le Fonds culturel Rivera (FCR)** : dossier toujours prépondérant pour le service, qui a consacré cette année encore un temps important à l'analyse de la situation de chacune des 22 institutions bénéficiaires du fonds, ainsi qu'à l'établissement des comptes et du RA 2024, du budget 2026, des préavis et de la proposition de répartition des subventions pour 2026.
- > **Proposition d'une nouvelle répartition du déficit des transports urbains VMCV** : réflexion menée par le service dans le cadre de la Conférence Régionale des Transports Publics Riviera (CRTPR) dès la mi-2024. La proposition d'une clé de répartition basée sur la population pondérée par un coefficient de qualité de desserte a été présentée en septembre à la CRTPR et en octobre à la CSD. La consultation des municipalités sur les projets de préavis et de convention y relatifs a démarré en décembre 2025, parallèlement à celle de la DGMR. Les résultats de la consultation sont attendus mi-janvier 2026.
- > L'analyse de **l'avant-projet de modification de la loi sur les communes (LC)** : l'avant-projet a été mis en consultation par le Canton durant le 1er trimestre 2025. Le service s'est penché sur le chapitre relatif aux collaborations intercommunales et a rédigé une position ainsi que des propositions, validées par la CSD et transmises à la DGAIC en avril 2025, ainsi qu'à l'UCV.
- > **La lutte contre le frelon asiatique** : les municipalités de la Riviera ont été alertées sur la problématique du frelon asiatique dans le cadre du Forum des municipalités de mars 2025. Au vu du caractère d'urgence et de l'ampleur du phénomène, le sujet a été repris et suivi dans le cadre de la CSD, pour aboutir à des propositions de soutien à la Société d'Apiculture des Alpes Vaudoises (SAAV) qui lutte très activement et de manière bénévole contre le frelon asiatique. Dites propositions ont été validées par les municipalités. Une délégation de la CSD a rencontré l'ASR fin 2025 en vue de développer une collaboration pérenne dans la lutte contre le frelon asiatique.

## coordination générale

Ce chapitre présente, sous forme résumée et thématique, les activités liées aux principales institutions, commissions et groupes de travail<sup>(1)</sup>. La classification par grand domaine d'activité reprend celle présentée dans le tableau (p. 2) relatif aux collaborations intercommunales.



### MISSION ...

Lieu de réflexions et d'échanges des syndic-que-s de la Riviera leur permettant de définir des lignes directrices pour la région.

A la demande d'une ou de plusieurs municipalités, la CSD peut aussi traiter un projet / un dossier régional, en vue de soumettre des propositions aux municipalités.

### FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > composition : 9 syndic-que-s
- > présidence 2025 :  
Mme Arianne Rouge  
jusqu'au 30 juin /  
Mme Nicole Pointet  
dès le 1<sup>er</sup> juillet
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > environ 7 à 8 séances / an
- > pas de budget propre
- > dès 2008, invitation régulière aux syndic-que-s du Pays-d'Enhaut et au Préfet
- > organisation de séances spécifiques syndic-que-s Riviera - Pays-d'Enhaut sous l'égide de la préfecture (problématiques communes)

### CSD (CONFÉRENCE DES SYNDICS DE LA RIVIERA)

La CSD s'est réunie à sept reprises en 2025 et a échangé sur de nombreux sujets dont les principaux sont présentés dans le présent rapport, qui se veut synthétique.

Il est rappelé que depuis 2016, l'ordre du jour (OJ) des séances suit un « canevas » qui permet une coordination et un suivi plus systématique des principaux sujets et dossiers propres à la région et qui est appelé à évoluer selon les thématiques émergentes.

Les rencontres annuelles ou ponctuelles, organisées pour la plupart par le SAI sous l'égide de la CSD, sont traitées au chapitre « Information et communication » en page 8.

### Coordination régionale / extrarégionale

L'Union des Communes Vaudoises (UCV) représentant les intérêts des communes, les sujets d'actualité qui sont traités dans ce cadre ont fait l'objet d'informations systématiques par les syndic-que-s délégué-e-s qui siègent dans ses divers organes et ce, dans le respect de la confidentialité lorsqu'elle est exigée par le Conseil d'Etat. La Commune de Corseaux est également membre de l'Association de Communes Vaudoises (AdCV) et son syndic communique les informations utiles y relatives.

Parmi les sujets abordés dans le cadre de l'UCV, certains ont fait l'objet d'une implication importante de la CSD, tels que :

- L'avant-projet de révision de la LC

La CSD a reçu une délégation de la DGAIC lors de sa séance de mars 2025, durant la phase de consultation sur l'avant-projet de loi.

Comme mentionné en page 3, le SAI a centré son analyse et appréciation sur le chapitre relatif aux collaborations intercommunales, avec des mesures concrètes. Cette position a été validée par la CSD, puis transmise aux municipalités de la Riviera ainsi qu'à la DGAIC et à l'UCV. En synthèse, le SAI relève que l'avant-projet montre une grande méconnaissance du « terrain » et aurait des implications préjudiciables à la Riviera. En définitive, le projet évite les questions de fond sur les attentes du canton vis-à-vis des communes (taille critique / fusions / etc.). Une prise de position sur le rôle du / de la syndic-que a également été transmise dans le cadre de la consultation.

<sup>(1)</sup> Les informations relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux activités passées de ces diverses commissions et institutions, se trouvent sur le site internet du SAI [www.sai-riviera.ch](http://www.sai-riviera.ch)

## coordination générale

- Le budget 2026 présenté par le Conseil d'Etat

La CSD a débattu en particulier sur le décret urgent concernant la réduction de la part communale au produit de l'impôt sur les gains immobiliers en 2026 / 2027, d'autant plus problématique que les budgets communaux étaient déjà bouclés. Début décembre, la CSD a rédigé un courrier aux député·e·s du district, dans le but d'attirer leur attention sur la situation.

D'autres sujets abordés dans le cadre de l'UCV ont fait l'objet d'informations et d'échanges au sein de la CSD (projets de lois / finances / gouvernance / etc.). Par ailleurs, dans le cadre de sa visite des districts, une délégation de l'UCV a rencontré les syndic·que·s ainsi que des représentant·e·s des municipalités de la Riviera et du Pays-d'Enhaut en septembre 2025 (cf. page 8).

Enfin, le préfet et les syndic·que·s du Pays-d'Enhaut sont invités à la CSD de manière régulière, ce qui permet au préfet de relayer un certain nombre d'informations issues du Canton, mais aussi d'échanger autour des problématiques et projets des trois autres communes du district, lorsque l'occasion se présente.

### **Aménagement du territoire / transports-mobilité / environnement / infrastructures**

L'Agglomération Rivelac a fait l'objet d'une information régulière au sein de la CSD, l'année 2025 ayant été rythmée par des phases déterminantes de consultation et de validation des exécutifs communaux et cantonaux sur le projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération (PA5) qui a été déposé auprès de la Confédération en mars. Une délégation de l'agglomération est venue présenter un point de situation sur le plan directeur intercommunal (PDi) et la SRGZA en juin. Par ailleurs, la CSD a été informée en novembre des réflexions en cours concernant la structure juridique de l'agglomération (cf. <https://agglorivelac.ch>).

Comme indiqué en page 3, le SAI a présenté à la CSD ses réflexions et proposition de nouvelle répartition du déficit des lignes de transport urbain VMCV lors de sa séance d'octobre, qui a validé le lancement de la consultation des municipalités et de la DGMR en parallèle, sur le projet de préavis et de convention y relatifs (cf. page 10 - CRTPR).

La représentation des communes actionnaires au sein du Conseil d'administration de MVR SA a été abordée à plusieurs reprises et une proposition a été présentée aux syndic·que·s en septembre.

## coordination générale

Comme annoncé dans le RA 2024, les municipalités de la Riviera ont été consultées sur une liste d'équipements et d'installations d'utilité publique / d'importance régionale, établie par le SAI et complétée par les municipalités, ce qui a permis de l'actualiser.

En novembre, une délégation du SIGE est venue présenter le projet de nouvelle STEP régionale, une fois le préavis déposé auprès du conseil intercommunal de l'association. Cela a permis d'échanger tant sur des questions de procédure que des questions techniques et financières.

### **Economie / tourisme**

L'Association-Musée Blonay-Chamby s'est adressée aux municipalités de la Riviera via la CSD, pour leur demander de reconduire leur soutien, pour la période 2026-2030. Toutes les municipalités ont maintenu leur soutien ou l'ont légèrement adapté, soit sous forme de forfait annuel, soit en CHF / hab. Le SAI s'est chargé de transmettre la synthèse des réponses à l'association.

### **Sécurité / prévention**

En janvier, une délégation de l'ASR est venue présenter l'état des réflexions portant sur le projet de « Maison de la sécurité publique », le choix d'un site s'étant complexifié depuis les premières analyses présentées en 2019. En synthèse des échanges, la CSD a estimé qu'un mandat externe serait plus légitime pour finaliser l'analyse multicritères menées sur les sites potentiels.

Comme mentionné en page 3, les municipalités et la CSD ont été réceptives à la demande de la SAAV relative à la lutte contre le frelon asiatique, ayant accepté un soutien d'urgence pour l'année 2025. L'objectif est de pérenniser le soutien des communes, car le phénomène s'amplifie et la SAAV ne pourra pas poursuivre la lutte bénévolement et sans appui. Dans cette optique, l'ASR a été approchée pour coordonner les actions de lutte à l'échelle de la région. Une première rencontre entre une délégation de la CSD et de l'ASR a eu lieu début décembre.

### **Santé / social**

La recherche d'un lieu d'hébergement d'urgence pour la région est toujours d'actualité, depuis la fermeture du Hublot à Vevey. Des démarches sont en cours.

Une information régulière a été apportée sur l'évolution de la gouvernance des régions d'action sociale, dont l'entrée en vigueur est prévue pour début 2027.

Enfin, la CSD a reçu une délégation d'ASANTE SANA en octobre, lui permettant de prendre connaissance des changements réalisés et en cours, à la suite d'une réorganisation de l'institution.

## coordination générale



### BUT ...

Entente intercommunale ayant pour but de gérer un fonds destiné à participer au financement d'objets reconnus d'intérêt public régional par les 9 conseils communaux (études, projets, équipements).

### FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > conseil administratif (CA) : 1 représentant-e par municipalité (9 syndic-que-s)
- > présidence CA 2025 : Mme Arianne Rouge jusqu'au 30 juin / Mme Nicole Pointet dès le 1er juillet
- > commission intercommunale de gestion : 2 membres et 1 suppléant-e nommé-e s par chaque conseil communal
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > au minimum 2 séances / an
- > financement : CHF 5.- / hab. / an

## CIEHL

### (COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN)

Le Conseil administratif (CA) de la CIEHL s'est réuni à deux reprises en 2025 : en mars pour l'examen des comptes et du rapport d'activités 2024, puis en septembre, pour le budget 2026, documents adoptés à l'unanimité par le CA, puis par les neuf municipalités et conseils communaux de la Riviera.

En 2025, la contribution des communes à la CIEHL a été maintenue à CHF 5.- / habitant et le même montant a été porté au budget 2026. S'agissant du montant de CHF 3 mio provisionné entre 2022 et 2024 dans un fonds de réserve, pour la participation aux travaux de rénovation et sécurisation du 2m2c, le CA est entré en matière sur la demande de la Municipalité de Montreux de le verser courant 2025, avant l'achèvement des travaux prévu au printemps 2026.

De plus, aucune nouvelle demande de soutien n'est parvenue à la CIEHL en cours d'année 2025.

Le CA a été informé que la demande de soutien de la Commune de Chardonne relative la « Construction d'un abri forestier et création d'un parcours Nature didactique au Mont-Pèlerin » en 2024, a notamment obtenu un soutien de la part de la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera (FET - cf. page 14).

Par ailleurs, une première discussion a eu lieu sur l'avant-projet de LC dans le cadre de la séance du CA de mars, lors de laquelle le SAI a pu développer son analyse / appréciation auprès des syndic-que-s. Le CA a décidé que le SAI pouvait transmettre aux municipalités les documents qu'il a rédigés, ainsi qu'à la DGAIC. Le dossier a été suivi dans le cadre de la CSD ensuite.

Un point de situation a également été fait sur la « Vision régionale des infrastructures sportives et d'utilité publique », sur sollicitation de la Municipalité de Blonay - Saint-Légier. Le SAI a envoyé une proposition de liste d'équipements / infrastructures d'utilité publique et d'importance régionale (pas exclusivement sportifs), sur laquelle les municipalités ont été appelées à se déterminer et à proposer des compléments, le cas échéant. Le service a précisé qu'il n'y avait aucune approche financière à ce stade. En outre, le CA a convenu que l'approche territoriale devrait être abordée dans le cadre de l'Agglomération Rivelac.

*Un rapport d'activités spécifique CIEHL est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.*

## coordination générale



### POUR RAPPEL ...

Le site internet du SAI [www.sai-riviera.ch](http://www.sai-riviera.ch) en ligne depuis 2006, reste l'outil d'information privilégié sur les principales institutions et dossiers / projets gérés par le service.

Dès 2014, une rubrique « archives » a été créée pour chacun des domaines traités, afin de séparer plus clairement la partie « actualité » de « l'histoire ».

## INFORMATION ET COMMUNICATION

L'année 2025 a été ponctuée par divers échanges à l'échelle de la Riviera ou du district, dont les principaux sont indiqués ci-après.

Un **Forum des municipalités** s'est tenu le 5 mars 2025 à Veytaux, dont les thèmes ont été définis dans le cadre de la CSD et l'organisation prise en charge par le SAI. Une présentation sur la répartition des compétences entre la municipalité et le conseil communal a été réalisée par une juriste de la DGAIC et suscité un certain nombre de questions ainsi qu'un échange constructif. La Municipalité de Blonay - Saint-légier a abordé ensuite la problématique de la lutte contre le frelon asiatique, à la suite d'un courriel que la Fédération vaudoise des sociétés d'apiculture (FVA) a envoyé aux communes, dans le but de les alerter sur l'ampleur du phénomène et de solliciter leur soutien, car ni la Confédération ni le Canton ne considèrent cette lutte comme une question de santé et de sécurité publique prioritaire. Le suivi a été confié à la CSD (cf. page 6)

Une **Rencontre CSD - Député·e·s** a été organisée le 9 septembre 2025 par le SAI sous l'égide de la CSD. L'objectif des syndic·que·s était de transmettre et d'échanger sur les difficultés que les communes rencontrent avec l'Etat de Vaud, principalement sur les aspects financiers, en lien avec les mesures budgétaires annoncées par le Conseil d'Etat, telles que les prestations d'intérêt général des hôpitaux (PIG) ou d'autres reports de charge.

Par ailleurs, il est rappelé qu'en dehors du présent rapport d'activités, le site internet du SAI est mis à jour régulièrement ([www.sai-riviera.ch](http://www.sai-riviera.ch)). En outre, le service rédige les rapports d'activités annuels de plusieurs institutions qu'il gère, soit la CIEHL, le Fonds culturel Riviera, la CORAT Riviera et la Commission Prévention Riviera. Ces rapports constituent également une source importante d'informations, complémentaire au rapport d'activités du service. Après adoption par les instances concernées, ils sont tous disponibles sur le site internet du SAI.

## aménagement / transports / équipements



### MISSION ...

Commission consultative chargée d'étudier les problématiques régionales en lien avec l'aménagement du territoire et d'établir des propositions aux municipalités

### FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > commission consultative
- > CORAT plénière :
  - 1 représentant-e / municipalité
  - + 5 chef-fe-s de service communaux
- > présidence / vice-présidence 2022-2026 : Mme Elise Kaiser (La Tour-de-Peilz) / M. Ludovic Sherif (Veytaux)
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > invités : directeur de Promove dès 2017 / coordinateur du Bureau technique de l'agglomération Rivelac dès mi 2020
- > 3 à 4 séances / an ou plus selon les projets
- > pas de budget propre

### CORAT RIVIERA

(COMMISSION RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE)

Le SAI est chargé de l'organisation, de la préparation et du suivi des séances de la CORAT plénière.

La CORAT s'est réunie à 5 reprises en 2025, en février, avril, juin, septembre et novembre, séances lors desquelles deux grands points ont été systématiquement abordés, soit :

- > l'Agglomération Rivelac, qui a connu de nombreux défis à relever en 2025, avec le dépôt du projet d'agglomération de 5e génération (PA5) auprès de la Confédération en mars, la finalisation du dossier de plan directeur intercommunal vaudois (PDi) et son envoi pour examen préalable; enfin, la procédure d'adoption de la SRGZA, menée en collaboration avec Promove.
- > Les dossiers communaux à incidence régionale, notamment les procédures relatives aux PACom, menées en parallèle par la plupart des communes.

La démarche « Interface gare de Vevey » a fait l'objet d'une présentation spécifique à la CORAT, s'agissant d'une mesure phare du PA5 - entrée Ouest de l'agglomération. Le sujet a suscité un grand intérêt de la part de l'assemblée, au vu des échanges partagés.

La démarche relative au développement touristique des hauts de la Riviera a fait l'objet d'une information de Promove, qui la conduit. Deux ateliers ont été menés dans ce cadre, principalement afin de définir quels sont les projets stratégiques, régionaux, prioritaires et susceptibles d'obtenir un soutien cantonal LADE.

Enfin, les membres de la CORAT ont échangé sur de nombreux autres sujets, notamment sur une étude menée par les Cantons de Vaud et Fribourg sur la possibilité de développer un TRV entre Bulle et Vevey.

*Un rapport d'activités spécifique CORAT Riviera est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.*

## aménagement / transports / équipements



### MISSION ...

Commission consultative chargée d'améliorer la coordination, de développer une stratégie régionale des transports publics et de poursuivre les réflexions sur un rapprochement des entreprises de transports.

### FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > commission consultative
- > 1 représentant-e par municipalité  
président du CA / directeur de chaque entreprise de transport public (VMCV SA / MVR SA / MOB SA)  
2 représentants du Canton de Vaud (préfet / DGMR)  
1 représentant-e de la CORAT (présidente)
- > président dès 2023 :  
M. Florian Chiaradia (Montreux)
- > secrétariat, coordination et suivi par le SAI
- > 1 à 2 séances / an, et + si besoin
- > pas de budget propre

### CRTPR

(CONFÉRENCE RÉGIONALE DES TRANSPORTS PUBLICS DE LA RIVIERA)

Pour rappel, la CRTPR a été mise en place début 2018, succédant à différentes phases de réflexions autour du rapprochement entre les entreprises de transports publics (TP) VMCV SA et MVR SA (2013), puis pour identifier les difficultés et proposer des solutions pour renforcer la politique régionale des TP (2015).

Le SAI est chargé quant à lui de l'organisation, de la préparation et du suivi des séances de la CRTPR.

Pour rappel, lors de sa séance de septembre 2023, la CRTPR a décidé de lancer une réflexion globale permettant de définir des principes de clé de répartition pour le déficit du transport urbain (TU) à l'échelle de la région et non plus ligne par ligne, confiant dite réflexion au SAI, qui a pu entreprendre le travail mi-2024, comme annoncé. Un petit groupe de travail (GT) a été constitué, réunissant le président de la CRTPR ainsi qu'une délégation des VMCV, dans l'objectif de démarrer et d'assurer le suivi des réflexions.

Ledit GT s'est réuni en mai et la CRTPR en septembre 2025, le SAI ayant présenté ses réflexions ainsi qu'une proposition de répartition du déficit du TU VMCV à cette occasion. Dite proposition est fondée sur la population pondérée par un coefficient de qualité de desserte, basé sur le nombre de courses par journée d'exploitation des lignes de TU VMCV. La CRTPR s'est montrée favorable à ce que le SAI présente également ses réflexions et propositions à la CSD en octobre.

Une fois la CRTPR et la CSD informées sur le projet de répartition du déficit du TU VMCV, le service a finalisé un projet de préavis régional, respectivement de convention y relatifs. Les municipalités de la Riviera et celle de Villeneuve ont été consultées sur cette base, entre décembre 2025 et janvier 2026. La DGMR a également été consultée en parallèle, plus particulièrement sur le projet de convention.

## culture / sports



### BUT ...

Entente intercommunale ayant pour but de soutenir les institutions culturelles de portée régionale en participant à leurs charges artistiques, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda régional

### FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > conseil administratif (CA) : 1 représentant·e / municipalité
- > présidence 2021-2026 : M. Vincent Bonvin (La Tour-de-Peilz)
- > bureau exécutif (BE) : 3 délégué·e·s nommé·e·s par le CA, dont le président
- > commission intercommunale de gestion (cogest) : délégué·e·s nommé·e·s par chaque conseil communal
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > 4 séances ou plus / an pour le BE
- > 4 séances / an pour le CA
- > 2 séances / an pour la cogest (comptes / budget)
- > financement : CHF 46.- / hab. en 2025

### FCR (FONDS CULTUREL RIVIERA)

Pour rappel, la convention intercommunale « Fonds culturel Riviera » est entrée en vigueur en juillet 2003, après avoir été adoptée par les conseils communaux de la Riviera et approuvée par le Conseil d'Etat. Depuis lors, le SAI est chargé du secrétariat et de la gestion du fonds.

En 2025, le BE et le CA se sont réunis à 4 reprises, notamment en mars pour l'adoption des comptes et du rapport d'activités 2024 et en septembre pour l'adoption du budget 2026.

Comme chaque année, le SAI a exercé un suivi attentif sur l'évolution des 22 institutions bénéficiaires du FCR, en communiquant ses constats et analyses au BE et au CA au cours de l'année. Même si l'année 2025, respectivement la saison 2024-2025, se soit dans l'ensemble déroulée de manière satisfaisante pour les institutions bénéficiaires, nombreuses sont celles qui demeurent préoccupées notamment par l'inflation toujours marquée, la difficulté à recruter des bénévoles et celle d'assurer une rémunération équitable des acteurs culturels. Par ailleurs, elles soulignent qu'il reste difficile de maintenir ou de trouver des sponsors, et qu'elles disposent de peu de marge de manœuvre pour augmenter leurs recettes propres (ex. : billetterie). S'agissant des institutions montreusiennes dont la programmation se déroule à l'Auditorium Stravinski, il est prévu qu'elles réintègrent le 2m2c dès le 3<sup>e</sup> trimestre 2026. Ce retour pourrait avoir des répercussions financières pour les institutions, sans compter que certaines vont à nouveau devoir revoir leur programmation, après avoir adopté un nouveau modèle durant cette période transitoire. Le souci du FCR est donc de poursuivre son soutien dans toute la mesure du possible, en tenant compte des moyens financiers à disposition.

Par ailleurs, aucune nouvelle institution n'a été intégrée au fonds en 2025.

Enfin, sur les 24 demandes d'aide à la création / soutien ponctuel traitées en 2025 par le FCR, 6 ont été acceptées, répondant aux principes d'octroi du FCR.

*Un rapport d'activités spécifique FCR est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.*

## culture / sports



### BREF HISTORIQUE :

- > 01.01.2002 : fusion des conservatoires de Montreux et de Vevey
- > En parallèle, convention entre la Fondation du Conservatoire Riviera et les municipalités fixant les conditions de soutien financier
- > 2002-2012 : facturation et suivi financier par le SAI pour les 10 communes
- > 01.08.2012 : entrée en vigueur de la LEM (Loi sur l'enseignement de la musique)
- > 2012-2018 : déploiement progressif de la LEM / convention réglant la période transitoire entre les communes et le CMVR
- > 01.01.2019 : fin de la période transitoire / entrée en vigueur d'une nouvelle convention entre les communes et le CMVR réglant les modalités de prise en charge des locaux et le versement d'un soutien régional

### CMVR

#### (CONSERVATOIRE ET ÉCOLE DE JAZZ MONTREUX-VEVEY-RIVIERA)

Considérant la dimension régionale du CMVR, les communes de la Riviera soutiennent financièrement le conservatoire depuis 2002, par le biais d'une convention. Le SAI assure la coordination entre le CMVR et les communes, ainsi que la facturation des contributions communales.

La convention d'origine précise que les communes participent aux charges annuelles du conservatoire par le biais d'une subvention régionale et qu'en contrepartie, le conservatoire s'engage à maintenir des tarifs d'écologie réduits pour les élèves de la Riviera.

Afin d'adapter les modalités du soutien régional au nouveau cadre cantonal fixé par la LEM (loi sur les écoles de musique), une nouvelle convention de durée déterminée a été signée en 2012, pour régler la période transitoire entre l'entrée en vigueur de la LEM et son déploiement complet. Les principales modifications portaient sur les contributions des communes qui tenaient compte de la part versée à la FEM, ainsi que sur les modalités de financement des frais de locaux.

Le SAI a ensuite rédigé une nouvelle convention qui a été adoptée par les municipalités et validée par le conservatoire. Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2019, pour une durée de 2 ans renouvelable.

Dite convention garantit au conservatoire un soutien régional complémentaire aux subsides de la FEM, permettant ainsi de maintenir des écologies abordables pour les élèves de la Riviera. Par ailleurs, elle précise les modalités de prise en charge des frais de locaux par les communes conformément à la LEM et aux directives cantonales en la matière.

En 2025, et comme de coutume, le SAI et le CMVR se sont contactés à plusieurs reprises afin que le SAI puisse établir, sur la base des éléments transmis par le Conservatoire (nombre d'élèves / frais de locaux / comptes et budget), la facturation des contributions communales pour 2025.

Lors de ces échanges, il a également été question des travaux d'aménagement, d'entretien et/ou de rénovation entrepris et à entreprendre dans certains locaux qu'occupe le Conservatoire, ainsi que de l'augmentation de certains frais facturés par les communes au Conservatoire, en lien avec l'occupation desdits locaux.

## culture / sports



### BUT ...

Fonds destiné à allouer des subventions aux clubs sportifs de la Riviera pour soutenir et encourager la formation des jeunes sportifs de 5 à 20 ans

### FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > assemblée générale : 1 représentant-e / municipalité + participation des délégués au sport de Montreux / Vevey / La Tour-de-Peilz
- > présidence 2021-2026 : M. Igor Rinaldi (Veveytaux)
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > minimum 1 séance / an
- > financement : CHF 7.20 / hab. en 2025

## FONDS SPORTIF

(FONDS INTERCOMMUNAL DE SOUTIEN AUX SOCIÉTÉS SPORTIVES S'OCUPANT DE LA FORMATION DES JEUNES)

Le secrétariat et la gestion du fonds sont assurés par le SAI. Outre la préparation, le suivi et la rédaction des procès-verbaux des séances, le service s'occupe de la tenue des comptes et des budgets, ainsi que de la récolte des données des clubs sportifs auprès des communes territoriales, de leur contrôle et de leur synthèse.

### Soutien aux sociétés sportives

L'Assemblée générale (AG) du Fonds sportif intercommunal s'est réunie le 26 juin 2025. Lors de celle-ci, les membres ont :

- > adopté les comptes 2024 ;
- > décidé de facturer la contribution des communes à CHF 7.20 / hab. et de verser une subvention de CHF 63.50 / junior en 2026 ;
- > opté pour le maintien de la contribution des communes à CHF 7.20 / hab. pour 2026, montant que les communes ont été invitées à porter dans leur budget respectif.

Par ailleurs, lors de l'AG 2024, il avait été décidé d'appeler les municipalités à se positionner sur le principe de garantir une subvention annuelle du Fonds sportif comprise entre CHF 60.- et CHF 65.- par junior et d'adapter les contributions annuelles en conséquence, proposition qui impliquait de devoir modifier la convention du Fonds. Les cinq communes ayant répondu à dite consultation ont toutes refusé ledit principe.

### Installations sportives régionales

Pour rappel, suite à la réponse au postulat sur les « Installations sportives d'importance régionale sur la Riviera » dont les dix CC ont pris acte fin 2015 - début 2016, et au rapport d'étude y relatif, le Fonds sportif a été chargé de prendre le « relais » de la CSD, dans l'optique de faire avancer le dossier.

Suite à l'AG de 2024, chaque commune de la Riviera a dressé un inventaire des équipements / infrastructures sportives sur son territoire. Les délégués au sport des villes de Montreux et Vevey ont pu présenter, lors de l'AG de juin 2025, l'état des lieux actuel des équipements / infrastructures sportives présents sur la Riviera.

## économie / tourisme



### BUT ...

Fondation ayant pour but de participer au maintien, au développement et au perfectionnement de l'équipement touristique des communes de la Riviera

### FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > conseil de fondation : 1 représentant·e / municipalité
- > présidence 2021-2026 : M. Alain Bovay (Blonay - Saint-Légier)
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > minimum 1 séance / an
- > financement (par année) : CHF 5'000.- / grande commune  
CHF 2'500.- / petite commune  
CHF 10'000.- de la CITS

## FONDATION POUR L'ÉQUIPEMENT TOURISTIQUE DE LA RIVIERA

Pour mémoire, la Fondation pour l'équipement touristique de la région veveysanne s'est étendue aux communes de Montreux et Vevey en 2006 pour devenir la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera (FET). Les nouveaux statuts de dite fondation ont été adoptés en juin 2006 par le Conseil de fondation.

Le Conseil de fondation (CF) est composé d'un·e représentant·e par municipalité, auquel MVT est également invité, dans un souci d'une bonne coordination.

La FET est alimentée financièrement par les contributions annuelles des communes et par un montant forfaitaire octroyé par la Commission intercommunale de la taxe de séjour (CITS).

Le SAI assure le secrétariat et la gestion de la fondation (préparation des séances / procès-verbaux / préavis sur les projets et suivi des dossiers / etc.). Il s'occupe également du suivi auprès du Registre du commerce et de l'Autorité de surveillance des fondations.

Le CF a siégé à deux reprises en 2025 :

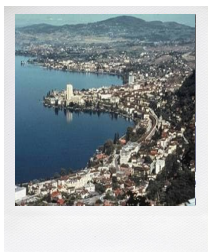
- > le 30 avril, séance lors de laquelle le CF a adopté les comptes 2024 et accepté de reconduire les contributions des communes pour 2025. Il a également décidé d'entrer en matière sur la demande de soutien de la Société d'astronomie du Haut-Léman pour son projet MONT<sup>ure</sup> OLYMPUS (remplacement de la monture de l'Observatoire de Vevey).
- > le 5 novembre, séance lors de laquelle le CF a accepté, à l'unanimité, le principe d'un soutien à la Ville de Vevey / ECO pour son projet de transformation de la Grenette. Cette décision reste toutefois conditionnée à l'adoption du préavis y relatif par le conseil communal de Vevey.

### MVT (MONTREUX-VEVEY TOURISME)

Rappelons qu'en 2002, le SAI a été chargé, avec l'appui d'un groupe de travail politique, de proposer un nouveau cadre global et une nouvelle clé de répartition financière pour la participation des collectivités publiques au financement de MVT. Cette clé de répartition est entrée en vigueur en 2003, pour une période s'étendant jusqu'à fin 2005.

MVT a ensuite déposé des demandes de reconduction et ponctuellement d'augmentation de la subvention pour des périodes de 3 ans. La dernière demande concerne la période 2024-2026.

## économie / tourisme



### COLLABORATION PONCTUELLE

En référence au tableau des collaborations intercommunales du présent rapport (cf. p. 2), la CITS est une structure indépendante, avec laquelle le SAI a été amené à collaborer dès 2020.

### **CITS (COMMISSION INTERCOMMUNALE DE LA TAXE DE SÉJOUR)**

Pour rappel, début 2020, le SAI a été sollicité par la CITS pour entreprendre la révision de son règlement ainsi que pour réfléchir aux principes d'octroi des subventions aux manifestations.

Dans un premier temps, le SAI s'est consacré à la révision dudit règlement et a établi deux documents complémentaires : une entente intercommunale (convention) au sens des art. 109a et suivants de la loi sur les communes (LC) et un règlement au sens de l'art. 3bis de la loi sur les impôts communaux (LCom).

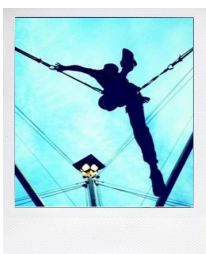
Ces documents ont été adoptés en mars-avril 2022 par les municipalités, et en novembre 2022 par les conseils communaux des 10 communes concernées.

La Convention a ensuite été approuvée par le Conseil d'Etat et le règlement par la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport en novembre 2022. Ces documents sont entrés en vigueur dès leur approbation par le Canton.

Lors de la phase de démarrage des nouveaux outils, le SAI a apporté son soutien au secrétariat de la CITS (Service des finances de la Commune de Montreux) concernant la procédure d'adoption des comptes et du budget de l'entente intercommunale. Ledit secrétariat fait ponctuellement appel au SAI sur certaines questions portant essentiellement sur l'application du règlement de la CITS.

*Toutes les étapes de la procédure relative à la modification du règlement de la CITS sont indiquées dans les RA 2022 et 2023 du SAI.*

## sécurité / prévention



### MISSIONS ...

Commission visant à favoriser l'échange d'informations, l'identification des besoins, la mise en commun d'expertises et la concertation sur les stratégies de prévention en faveur de la cohésion sociale, ainsi que le soutien financier à des projets de prévention.

### FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > composition de la commission plénière :
  - 5 représentant·e·s des municipalités
  - 5 représentant·e·s des milieux professionnels (adaptable) : services sociaux communaux / jeunesse / prévention des addiction (AACTS) / éducation (EPS) / sécurité (prévention-ASR)
- > composition du GT : représentant·e·s des milieux professionnels de la CPR
- > Présidence 2021-2026:
  - Mme Jacqueline Pellet (Montreux) jusqu'au 30 juin 2024
  - Mme Gabriela Kämpf (Vevey) dès le 1er juillet 2024
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > en général 3 séances / an
- > financement : CHF 1.- / hab. / an

## COMMISSION PRÉVENTION RIVIERA

Le SAI assure le secrétariat, la gestion, la coordination et le suivi de la commission. Instituée en 1996 sous la dénomination « Commission drogue », elle a été renommée « Commission Prévention Riviera » (CPR) à partir de 2001, en adéquation avec l'élargissement de son cahier des charges.

Pour rappel, la CPR a mené de nouvelles réflexions relatives à ses missions, ainsi qu'aux critères d'octroi de subventions à des actions de prévention, en 2023. Ces réflexions ont abouti à la rédaction d'un nouveau cahier des charges, qui a été validé par l'ensemble des municipalités de la Riviera fin 2023 - début 2024. Depuis, la Commission fonctionne selon cette nouvelle base.

Le groupe technique (GT), composé de représentant·e·s des milieux professionnels siégeant à la CPR et du SAI, s'est réuni à 3 reprises en 2025, en janvier, mai et octobre. Entre fin 2024 et début 2025, sur mandat de la CPR, le GT a échangé sur les items de la plateforme « Harcèl-Vevey ». Il a également identifié et transmis à la CPR les principaux enjeux de prévention rencontrés, a préavisé sur les demandes de subvention en faveur de projets de prévention et entériné les bilans des projets soutenus. En octobre, le GT a accueilli une délégation du Centre Ados Riviera venue présenter les activités de la nouvelle association « Ados de la Riviera ».

La Commission plénière s'est également réunie à trois reprises, en février, mai et octobre 2025. Outre l'adoption des comptes et du rapport d'activités 2024, elle a notamment suivi attentivement les réflexions et conclusions du GT, sujets qui globalement ont fait l'objet d'échanges dans le cadre du « tour de table » de la commission. Par ailleurs, la CPR a traité 6 demandes de soutien, dont 4 approuvées :

- > Commune et EPS de Blonay - Saint-Légier. Projet d'établissement « Branché-Débranché »
- > Fondation Pro Juventute - 147.ch, Conseils & aide pour les enfants et les jeunes - 2025
- > Commune de Vevey, Service de la cohésion sociale / Travail social de proximité (Ginkgo) - « Cap Avenir »
- > Association Multi-Scènes, « Être femme ici et là-bas » 2025-2026

Lors de ses séances, la CPR a également fait le point sur les projets ayant bénéficié d'un soutien et a pris acte des bilans y relatifs.

*Un rapport d'activités spécifique CPR est transmis aux municipalités.*

## sécurité / prévention



### BUT ...

Fonds intercommunal destiné à subventionner le matériel important et durable nécessaire à la pratique de la sécurité des usagers du lac

### FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 7 communes (6 Riviera + St-Saphorin)
- > assemblée générale : 1 représentant-e / municipalité
- > présidence 2021-2026 : M. Laurent Paschoud (Corseaux)
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > 1 séance / an
- > financement : CHF 0.50 / hab. / an

## FONDS INTERCOMMUNAL

DE RÉSERVE POUR L'ACHAT ET LE RENOUELEMENT D'UNITÉS

## DE SAUVETAGE

Destiné à subventionner le matériel important et durable, nécessaire à la pratique de la sécurité active des usagers du lac, le fonds est alimenté chaque année à raison de CHF 0.50 / habitant-e par les communes de Blonay - Saint-Légier, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, St-Saphorin et Vevey. Le SAI assure le secrétariat et la gestion du fonds depuis sa création en 1997.

L'Assemblée générale (AG) du fonds est convoquée usuellement une fois par année durant le 1<sup>er</sup> semestre, pour traiter les comptes, l'estimation des besoins (proposition de facturer aux communes leur contribution ou non) et les éventuelles demandes de soutien financier des sociétés de sauvetage.

Les membres du Fonds se sont réunis le 2 avril 2025 et à cette occasion, ont adopté à l'unanimité les comptes 2024 et la projection 2025.

Afin d'être en mesure de subventionner une partie des dépenses annoncées par les sociétés de sauvetage d'ici 2032 et comme mentionné dans le rapport d'activité 2024, les membres du Fonds ont décidé de maintenir la facturation de la contribution des communes pour 2025 et pour les années suivantes.

Les communes partenaires ont ainsi été invitées à porter le montant de CHF 0.50 / habitant-e au budget 2026.

## conclusion



Outre les dossiers courants à l'exemple du FCR, de la CSD ou de la CORAT qui occupent le service de manière prépondérante, l'année 2025 a été marquée par la finalisation du projet de nouvelle clé de répartition régionale du déficit des lignes urbaines VMCV.

A l'heure où ces lignes sont écrites, ce projet n'a malheureusement pas emporté l'adhésion des dix municipalités concernées, deux l'ayant refusé en l'état. Cela illustre les difficultés à faire converger les points de vues communaux et à construire un consensus régional. Nous espérons toutefois que les réflexions effectuées et les bases posées avec ce projet permettront à terme de développer une solution partagée à l'échelle de la Riviera.

Enfin, et pour la dernière fois, à l'occasion de cet ultime rapport d'activités établi sous ma direction, je souhaite remercier très sincèrement et chaleureusement l'ensemble des autorités communales et des partenaires du SAI, des professionnels et techniciens communaux pour la confiance témoignée et les collaborations mises en place.

Et bien évidemment un grand merci à toute l'équipe du SAI : Laurence, Nicole, Nathalie et Sylvie.

Vevey - mars 2026

Colette Rossier  
Cheffe du service